



MARS – MEDIA & ANTI-RACISME DANS LE SPORT

Media, Diversité & Racisme dans le Sport

RENCONTRES MEDIATIQUES NATIONALES

Ethique et Gestion Editoriale

RAPPORT PROVISOIRE

14. – 15. NOVEMBRE 2011

Novotel Centre Grand Place
116, rue de l'Hôpital
59 000 Lille
Tél. + 33 3 28 38 53 53
France



MARS - Media & Anti-Racisme dans le Sport

Financé
par l'Union Européenne
et le Conseil de l'Europe



UNION EUROPÉENNE



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

Auteur : **Michel DIARD**, Consultante, SNJ CGT

Les opinions exprimées dans cet ouvrage ne donnent, des instruments juridiques mentionnés, aucune interprétation officielle pouvant lier les gouvernements des Etats membres, les organes statutaires du Conseil de l'Europe ou tout organe institué en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme. Les vues exprimées dans cet ouvrage sont de la responsabilité de (des) (l') auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

La Fédération européenne des journalistes (FEJ), partenaire du programme MARS du Conseil de l'Europe, a proposé à ses syndicats membres en France (SNJ, SNJ-CGT, USJ-CFDT) d'organiser une rencontre nationale sur le thème : « Médias, diversité et racisme dans le sport », dans le cadre de programme MARS du Conseil de l'Europe.

Le SNJ-CGT a répondu favorablement à l'offre et a travaillé à l'organisation de cette rencontre nationale avec les deux autres syndicats et en étroite collaboration avec le responsable du programme MARS, Reynald Blion.

Pour le SNJ-CGT, l'organisation de cette rencontre était tout à fait naturelle à un triple titre :

- . Il est adhérent d'une confédération dont la lutte contre le racisme et les discriminations est une tradition, au nom de la solidarité des travailleurs (elle a initié un tour de France de l'antiracisme auquel le SNJ-CGT a été associé);
- . Il est adhérent d'une confédération dans laquelle la pratique sportive est une revendication aussi légitime que le droit à l'emploi (sa commission sportive intervient dans tous les débats concernant tous les aspects de l'activité sportive) ;
- . En tant que syndicat professionnel, il est particulièrement attentif à toutes les questions touchant aux principes professionnels et au traitement de l'information (Il y a quelques années, il avait organisé avec l'UNESCO une journée d'étude sur le thème « Comment parler des banlieues »).

1 – Préparation et organisation de la rencontre

La préparation de la Rencontre de Lille a été trop courte pour permettre une véritable mobilisation des médias (journalistes et éditeurs) ; en France, à la différence d'autres pays, ce qui peut s'apparenter à un ordre, à un conseil de presse est considéré comme une volonté encadrement de l'information.

Néanmoins les questions de déontologie font l'objet de débats dans la profession (et hors d'elle) ; diverses initiatives voient le jour (Entretiens de l'information, Conférence nationale des métiers du journalisme, association de préfiguration d'un conseil de presse, entre autres), mais sans rencontrer de profond écho dans la profession.

Les organisateurs ont donc saisi l'occasion de continuer le débat, avec la volonté de franchir une étape dans la nécessaire interrogation sur le traitement des questions de diversité et de racisme.

Le choix du programme MARS de s'intéresser prioritairement au sport était particulièrement judicieux. Le déficit de réflexion sur le sujet est flagrant alors même que des exemples récents apportent la preuve que le traitement de l'information sportive n'est pas exempt d'importantes lacunes en ce qui concerne les questions de diversité et de racisme.

La question du racisme dans le sport est quasiment occulté dans les rubriques sportives ; depuis le succès de l'équipe de France de football dans la coupe du monde de 1998, la glorification de la France « black, blanc, beur » a pu jouer un rôle démobilisateur. Le lien entre divers incidents récents et la nécessité de produire une information donnant toute leur place aux diversités, prônant la non discrimination n'a pas été suffisamment mis en lumière

Participants ciblés

A – Les journalistes :

Le SNJ-CGT a pris contact dès l'appel de la FEJ avec les deux autres organisations syndicales membres, SNJ et USJ-CFDT pour dresser la liste des invitations et donc cibler les participants.

Environ deux cents lettres d'invitation et le programme ont ainsi été adressées à tous les médias : presse quotidienne (nationale et régionale), presse sportive, hebdomadaires d'informations générales, agences, radios, télévisions et sites Internet d'informations générales.

Parallèlement, les organisations syndicales ont été invitées à impliquer leurs adhérents et leurs sections syndicales (ces dernières devant intervenir auprès de leurs directions pour désigner des participants).

Le résultat n'a pas été à la hauteur des espérances. Sans doute, faut-il en chercher les causes dans le temps trop court pour mobiliser les rédactions sur l'importance des questions soulevées par le programme MARS.

B – Les pratiquants

En revanche, la recherche de pratiquants sportifs confrontés aux problèmes du traitement de la diversité et du racisme a été relativement plus simple.

D'une part, le programme MARS avait déjà des contacts avec nombre d'entre eux.

D'autre part, confrontés au quotidien aux diverses discriminations, les sportifs venus participer à cette rencontre nationale sont particulièrement sensibilisés et plus prompts à venir témoigner. Contrairement aux journalistes peu habitués à être confrontés à des contradicteurs qui n'hésitent pas à mettre en cause leurs pratiques professionnelles.

Ces participants ont eu le grand mérite d'être de véritables révélateurs ; leur vécu a permis de rendre concrètes les questions soulevées par le programme MARS et à traiter de la réalité en abandonnant les débats académiques.

2 – Structure de la Rencontre

La particularité de la France a amené les organisateurs à adapter le programme et à traiter les questions posées à la presse écrite et à l'audiovisuel séparément.

Ainsi la première journée a été consacrée à la presse écrite et la seconde à l'audiovisuel.

Chaque journée était introduite par divers témoignages.

La journée presse écrite a été ouverte par trois interventions : Pape Diouf, journaliste puis président de l'Olympique de Marseille, Vikash Dhorasoo, footballeur professionnel et cofondateur du Manifeste Tatane, Martine Simonis, secrétaire de l'association des journalistes professionnels belges et Fabien Wille, professeur des universités et responsable de l'équipe de recherche « Sport et société ».

Ensuite, les participants ont été répartis en deux groupes pour débattre autour des mêmes questions.

La seconde journée, consacrée donc à l'audiovisuel, a été introduite par Stéphane Gravier, journaliste de radio et producteur de la structure Echanges et Productions radiophoniques (EPRA) et Alain Vernon, journaliste au service des sports de France télévisions et auteur de plusieurs reportages sur les diversités dans le sport.

Le mardi après-midi a permis de synthétiser les conclusions de chaque groupe de travail, avant de présenter les conclusions au Club de la Presse de Lille.

3 – Déroulement de la rencontre

A – Presse écrite :

Les deux groupes de travail ont abouti à des analyses identiques et à des préconisations tout à fait complémentaires.

Il semble difficile de s'inscrire dans une démarche d'imposition. Les échanges témoignent d'une volonté de convaincre plutôt que d'ordonner. Il apparaît important de construire une prise de conscience puis d'inciter.

La première étape vise à dégager un état des lieux et donc à réaliser une étude quantitative à l'identique de l'enquête belge dans la presse quotidienne francophone, tout en respectant la législation française à propos des études sur les diversités ethniques.

Cette étude devra être précédée par une recension des productions existantes (thèses, rapports, etc.).

Cet état des lieux peut également s'étendre à l'identification des différents moyens de régulation (chartes, codes, médiateurs), tout en préservant le rôle initial des institutions dont c'est la mission, les syndicats.

L'étude et la constitution d'une charte peuvent constituer un outil pertinent, tout en définissant l'usage et en déclinant l'opérationnalité. La création d'une agence de notation a été évoquée ; il a paru plus intéressant de créer un baromètre (ou un label) de la diversité dans la presse écrite, sur le modèle de ce que fait le CSA pour l'audiovisuel.

Il a été considéré que l'étude devrait être réalisée par une instance indépendante et pilotée par un groupe paritaire.

L'accent a été mis également sur l'importance de la formation initiale et, en particulier, sur la nécessité de développer la diversité dans les écoles de formation au journalisme (en n'occultant pas la question de savoir si la diversité de recrutement entraîne nécessairement la diversité de l'information).

Il a été suggéré de préconiser un module d'enseignement sur les questions de diversité et d'égalité, ainsi que sur les questions de langage, dans les écoles.

Enfin, il a été demandé de mettre l'accent sur la nécessaire diversification des sources d'information et de briser certains tabous dans les rédactions, en interpellant les journalistes sur leurs pratiques. Sans ignorer les difficultés le problème de la maîtrise des choix rédactionnels dans le contexte législatif actuel.

B – Audiovisuel :

Les problématiques ont été jugées quasiment identiques que dans la presse écrite, avec néanmoins des particularités, tenant au fait que le cadre juridique est différent avec le rôle joué en la matière par le CSA.

Malgré les règles édictées par le CSA, les participants ont relevé des manquements graves et se sont interrogés sur les moyens pour influencer les lignes rédactionnelles.

Et, au bout du compte, il est vite apparu que le CSA ne remplit pas totalement son rôle. Certains se sont posé la question de savoir où sont les outils pour apprécier les pratiques professionnelles et permettant de faire bouger les lignes rédactionnelles.

Au-delà de ce constat, les participants ont réaffirmé la nécessité de refonder le métier de journaliste autour de quatre idées :

- . créer l’outil de l’indépendance juridique des rédactions, qui doivent devenir un lieu de parole publique ;
- . aboutir à la création d’une agence de notation ou d’un baromètre, à partir d’une charte de la diversité ;
- . la nécessité de mettre en place des outils de non discrimination, mettant en parallèle les questions de précarité de la profession et de diversité dans le traitement de l’information ;
- . la nécessité de mettre un frein à l’information galopante qui ne permet pas un traitement suffisamment réflexif.

Il a également été noté que l’information ne s’arrête pas aux journaux télévisés ou radiodiffusés et aux magazines. Les émissions dites de flux véhiculent, elles aussi, de l’information. L’exemple de « Plus belle la vie » sur France 3 a permis d’éclairer la question ; ce feuilleton aborde les questions de diversité, de discrimination, etc.

Il a été suggéré de faire pression sur les fournisseurs de contenus pour les sensibiliser à ces questions.

4 – Appréciation sur les résultats et suites de la rencontre

Les débats ont soulevé de nombreuses questions et la confrontation de journalistes et de pratiquants a permis de mettre le doigt sur le retard des médias français en ce qui concerne les questions de diversité et de discriminations.

La présence de Martine Simonis, secrétaire nationale de l’association des journalistes professionnels belges, a été particulièrement importante ; elle a permis de prendre conscience que les moyens d’action peuvent être mis rapidement en place.

Il est apparu qu’il y avait urgence à réaliser une enquête sur le modèle belge et de continuer à interpeller les rédactions.

Les trois syndicats impliqués dans l’organisation de la Rencontre se sont engagés à mener à bien dans les meilleurs délais cette étude et de prendre les mesures organisationnelles pour permettre une meilleure prise en compte des questions de diversité, de discriminations et de racisme.

Ils se sont également engagés à promouvoir le programme MARS dans toutes ses composantes, notamment en popularisant les échanges avec des journalistes d'autres pays.

Les trois syndicats ont rendu compte des travaux de la rencontre dans leurs instances respectives ; elles se réuniront dans les meilleurs délais pour mettre en place le groupe de travail qui initiera l'enquête quantitative (et qualitative ?) citée ci-dessus.

Néanmoins, des actions peuvent être envisagées dès maintenant comme, par exemple, les références permettant l'élargissement des sources d'information ou un glossaire des mots à utiliser et à ne pas utiliser.

Au total, la Rencontre de Lille peut être considérée comme un révélateur, un moment de prise de conscience de la part des journalistes et des syndicats présents ; à l'évidence, elle aura permis de créer un mouvement qui doit s'amplifier pour aboutir à une prise de conscience générale de tous les acteurs des médias.

ANNEXES

CHARTRE DES DEVOIRS PROFESSIONNELS DES JOURNALISTES FRANÇAIS

Cette charte a été adoptée en 1918 par le Syndicat national des journalistes, puis révisée et complétée en janvier 1938 par le même syndicat. Aujourd'hui, les autres syndicats s'en réclament, comme d'ailleurs, implicitement tous les journalistes français.

Un journaliste digne de ce nom prend la responsabilité de tous ses écrits, même anonymes :

- tient la calomnie, les accusations sans preuves, l'altération des documents, la déformation des faits, le mensonge, pour les plus graves fautes professionnelles,
- ne reconnaît que la juridiction de ses pairs, souveraine en matière d'honneur professionnel,
- n'accepte que des missions compatibles avec la dignité professionnelle,
- s'interdit d'invoquer un titre ou une qualité imaginaires, d'user de moyens déloyaux pour obtenir une information ou surprendre la bonne foi de quiconque,
- ne touche pas d'argent dans un service public ou une entreprise privée où sa qualité de journaliste, ses influences, ses relations seraient susceptibles d'être exploitées,
- ne signe pas de son nom des articles de réclame commerciale ou financière,
- ne commet aucun plagiat, cite les confrères dont il reproduit un texte quelconque,
- ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son renvoi en offrant de travailler à des conditions inférieures,
- garde le secret professionnel,
- n'use pas de la liberté de la presse dans une intention intéressée,
- revendique la liberté de publier honnêtement ses informations,
- tient le scrupule et le souci de la justice pour des règles premières,
- ne confond pas son rôle avec celui du policier.

DECLARATION DES DEVOIRS ET DES DROITS DES JOURNALISTES

Cette déclaration a été rédigée et approuvée à Munich, les 24 et 25 novembre 1971. Elle a été adoptée depuis par la Fédération internationale des journalistes (FIJ), par l'Organisation internationale des journalistes (OIJ), et par la plupart des syndicats de journalistes d'Europe.

Préambule

Le droit à l'information, à la libre expression et à la critique est une des libertés fondamentales de tout être humain. De ce droit du public à connaître les faits et les opinions procède l'ensemble des devoirs et des droits des journalistes. La responsabilité des journalistes vis-à-vis du public prime toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics. La mission d'information comporte nécessairement des limites que les journalistes eux-mêmes s'imposent spontanément. Tel est l'objet de la déclaration des devoirs formulée ici. Mais ces devoirs ne peuvent être effectivement respectés dans l'exercice de la profession de journaliste que si les conditions concrètes de l'indépendance et de la dignité professionnelle sont réalisées. Tel est l'objet de la déclaration des droits qui suit.

Déclaration des devoirs

Les devoirs essentiels du journaliste dans la recherche, la rédaction et le commentaire des événements sont :

1. Respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître la vérité.
2. Défendre la liberté de l'information, du commentaire et de la critique.
3. Publier seulement les informations dont l'origine est connue ou dans le cas contraire les accompagner des réserves nécessaires; ne pas supprimer les informations essentielles et ne pas altérer les textes et documents.
4. Ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des documents.
5. S'obliger à respecter la vie privée des personnes.
6. Rectifier toute information publiée qui se révèle inexacte.
7. Garder le secret professionnel et ne pas divulguer la source des informations obtenues confidentiellement.
8. S'interdire le plagiat, la calomnie, la diffamation et les accusations sans fondement, ainsi que de recevoir un quelconque avantage en raison de la publication ou de la suppression d'une information.
9. Ne jamais confondre le métier de journaliste avec celui du publicitaire ou du propagandiste; n'accepter aucune consigne, directe ou indirecte, des annonceurs.
10. Refuser toute pression et n'accepter de directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction.

Tout journaliste digne de ce nom se fait un devoir d'observer strictement les principes énoncés ci-dessus. Reconnaissant le droit en vigueur dans chaque pays, le journaliste n'accepte en matière

d'honneur professionnel que la juridiction de ses pairs, à l'exclusion de toute ingérence gouvernementale ou autre.

Déclaration des droits

1. Les journalistes revendiquent le libre accès à toutes les sources d'information et le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique. Le secret des affaires publiques ou privées ne peut en ce cas être opposé au journaliste que par exception et en vertu de motifs clairement exprimés.
2. Le journaliste a le droit de refuser toute subordination qui serait contraire à la ligne générale de l'organe d'information auquel il collabore, telle qu'elle est déterminée par écrit dans son contrat d'engagement, de même que toute subordination qui ne serait pas clairement impliquée par cette ligne générale.
3. Le journaliste ne peut être contraint à accomplir un acte professionnel ou à exprimer une opinion qui serait contraire à sa conviction ou à sa conscience.
4. L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant toute décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion des journalistes.
5. En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat personnel assurant la sécurité matérielle et morale de son travail ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien, et suffisante pour garantir son indépendance économique.

Media, Diversité & Sport – Points clés !

En Europe, environ un quart des personnes figurant dans les informations sont des femmes même si celles-ci représentent plus de la moitié de la population européenne (GMMP 2010) ! Alors que les immigrés représentent environ 10% de la population de l'Union européenne (Eurostat 2011), les migrants et les personnes appartenant aux minorités ethniques figurent pour moins de 5% comme acteur

principal dans les informations diffusées en Europe (Ter Wal, 2004). Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) représentent environ 6% de la population vivant au Royaume-Uni, elles comptent pour moins de 1% de la population vue à la télé. Si 20% des personnes résidant au Royaume-Uni vivent avec un handicap, elles sont moins de 1% à être représentées au sein de la télévision britannique (CDN 2009-2010 Progress Report).

Par les sources sollicitées, par les sujets choisis et par les modes de traitement utilisés, les media influent sur l'agenda (ce à quoi il faut penser) et sur la perception (comment il faut penser) des débats contemporains. C'est pourquoi le Conseil de l'Europe considère qu'une information réellement inclusive - où toutes et tous contribuent comme témoins, acteur/trices, producteur/trices, etc. - est un enjeu fondamental pour la cohésion sociale et pour la participation démocratique. Mais aujourd'hui, trop nombreuses sont encore les personnes à être exclues des débats publics !

Le programme MARS – *Media & Anti-Racisme dans le Sport* – a fait le choix de s'intéresser prioritairement, même si pas exclusivement, au sport. En effet, le sport est considéré comme un lieu important de construction de cohésion sociale tout en étant un secteur majeur d'investissement de l'industrie médiatique. Toutefois, la couverture médiatique du sport est loin de refléter la diversité sociale et culturelle et de garantir une équitable représentation (expression) de toutes et tous. Seuls 5% des articles de presse portent sur les aspects culturels et sociaux du sport. 40% des articles de sport ne se réfèrent qu'à une seule source et 20% à aucune. Enfin, si les athlètes femmes ont quatre fois plus de chances d'être couvertes par une, que par un, journaliste, seuls 5% des informations liées au sport sont le fait de journalistes femmes (Play the Game, 2005) ! Situé dans le prolongement des recommandations formulées par divers organes du Conseil de l'Europe sur le pluralisme des media, l'expression de la diversité et la non-discrimination et des acquis de la Campagne antidiscrimination 2008- 2010 du Conseil de l'Europe, le programme joint UE / CdE MARS – *Media & Anti- Racisme dans le Sport* - entend faire de l'expression de la diversité et de la non-discrimination un angle récurrent de couverture médiatique. Au travers de cette approche appliquée aux questions de sport, le programme MARS entend encourager l'émergence de modes innovants de production reproductibles dans tous les secteurs médiatiques et utilisés par n'importe quelle forme de couverture médiatique.

Pour ce faire, le programme MARS propose aux professionnel/les liés au monde des media (formateur/trices et étudiant/es en journalisme, journalistes, managers de media, etc.) de participer à des **rencontres nationales et européennes** et des **échanges européens de pratiques médiatiques**, et ce afin d'explorer les possibilités de développer des modes de production de contenus médiatiques réellement inclusifs et interculturels.

En savoir plus – www.coe.int/mars !